

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 12-02-2021

M.B. 09-03-2021

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 74 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 17 juillet 2020 en vue de compléter les différents organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

BELENGER Thierry
CAPELLE Emilie
CEYSENS Alain
DAVID Amandine
DEBATTY Marie
DESAUVAGE Grégory
ELOY Marc
GERNAY Damien
GILSON Olivier
HATZIGEORGIOU Pauline
HEX Kimberly
LECLERCQ Jean-Michel
LUQUE SANCHEZ Félix
NICOD Julie
PONCELET Céline
RIJSSENBEEK Roel
SCHOTTE Annick
STEVENS Pierre

Considérant que ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 susmentionné, prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 et annexée au présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé et prévues, par les articles 3, 4 60, 61 et 74 du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par les personnes suivantes :

BELENGER Thierry
 CEYSENS Alain
 DEBATTY Marie
 DESAUVAGE Grégory
 GERNAY Damien
 GILSON Olivier
 HATZIGEORGIOU Pauline
 LECLERCQ Jean-Michel
 LUQUE SANCHEZ Félix
 NICOD Julie
 RIJSSENBEEK Roel
 STEVENS Pierre

Que les personnes ci-dessus peuvent valablement être désignées ;

Considérant par ailleurs qu'en raison de la démission de Monsieur MIGNON Olivier, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur PIRENNE Raphaël devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission des arts plastiques pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts en arts textiles, du dessin, de l'estampe, de l'illustration, de la peinture, de la photographie, de la sculpture, de la vidéo d'art, en arts culinaires, en arts de la bande dessinée expérimentale ou en toute autre forme artistique ou technique, y compris novatrice, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'oeuvres d'art	DE LONGREE Isabelle	DESAUVAGE Grégory
	GRAEFFLY Rohan	CHEVAL Florence
	MANOUACH Ilan	BIENFAIT Carine
b) la production d'oeuvres d'art	MATHIEU-CHOVET Yuna	HAUQUIER Alexandra
	NIASELSKI Tania	REMACLE Marie

c) la diffusion d'oeuvres d'art	DELAPLANCHE Maëlle	FRUITMANN Rébecca
	PAPAZOGLU Marie	NICOD Julie
	JACQUET Jean-Paul	BIALEK Eva
	THIRION Grégory	COPPEE Marilyne
	MAYER Jérôme	CHAINIAUX Cécile
d) l'enseignement artistique	EVARD David	GRIMMEAU Adrien
	LEENARTS Danielle	POLLET Anne
	VISSAULT Maïté	CEYSENS Alain
e) la recherche scientifique et technologique	TIBERGHIEIN Septembre	HATZIGEORGIUO Pauline
f) la recherche en sciences humaines et sociales	PIRENNE Raphaël	DEBATTY Marie
2°) en qualité d'experts en arts numériques et technologiques, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'oeuvres d'art numériques	DE COCK Jérôme	ABENDROTH Manuel
b) la production d'oeuvres d'art	DUCHASTEL Marie	LIBERTIAUX Gaëtan
c) la diffusion d'oeuvres d'art numériques	BIBASSE Juliette	ASCENCIO Ana
d) l'enseignement artistique numériques	NOEL Stéphane	VILAYPHIOU Stéphanie
e) la recherche scientifique et technologique	BERNARD Yves	LUQUE SANCHEZ Félix
f) la recherche en sciences humaines et sociales	JENARD Delphine	KNOCKAERT Lucie
3°) en qualité d'experts en architecture, en particulier :		
a) quatre architectes justifiant d'un engagement dans les dimensions politiques et culturelles de l'architecture	MIEROP Caroline	LHOAS Pierre
	BAUMANS Arlette	HOLOFFE Etienne
	VANNESTE Guillaume	BIANCHI Michael
	MAWET Marc	BOUREZ Olivier
b) quatre experts issus des facultés d'architecte	DE SMET Isabelle	BOLLEN Lydia
	BERGILEZ Jean-Didier	DECLERCK Philippe
	BIHAIN Jorn Aram	SERVAIS Vincent
	BLONDIAU Geneviève	DEBRUN Gilles

4°) en qualité d'experts en design et mode, dont trois en design et trois en mode, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :

a) la création d'oeuvres	STEVIGNY Marie-Laurence	CORNUT Gaëlle
b) la production d'oeuvres	GILSON Olivier	GERNAY Damien
c) la diffusion d'oeuvres	BRZAKALA Clio	CLOSON Véronique
d) l'enseignement artistique	BELLENGER Thierry	RIJSSENBEEK Roel
e) la recherche scientifique et technologique	D'HUART Gwendoline	BECQ Cathy
f) la recherche en sciences humaines et sociales	LECLERCQ Jean-Michel	STEVENS Pierre

Article 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 28 juin 2012 nommant les membres de la commission consultative des arts plastiques, ainsi que l'arrêté du 29 septembre 2015 nommant les membres de la commission des arts numériques.

Article 3. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 12 février 2021.

B. LINARD